

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

DELIBERATION N° 2014-04(FOR)

Date de convocation : 30 janvier 2014

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 16

Absents : 06

Votants : 16

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille quatorze et le 19 février, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Messieurs Roland AUBERT, Jean ARNAUD, Jean BALLESTER, Claude BREMOND, Marcel CLEMENT, Fernand DYEN, André LAURENS, Patrick MARTELLINI, Félix MOROSO, Pierre POURCIN, Michel REY, Paul ROUCAUD, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA, Michel ZORZAN.

Etaient excusés :

Madame Martine CARBONNEL, Messieurs Paul AUDAN, Christophe CASTANER, Bernard JEANMET-PERALTA, René MASSETTE, Gilbert SAUVAN.

Monsieur Jean ARNAUD a été désigné secrétaire de séance par le Président.

Objet : Convention de formation aux feux en espaces clos et semi-ouverts

Le Vice-Président DYEN expose :

Le SDIS souhaite poursuivre, dans le cadre de la formation des sapeurs-pompiers, une action de formation pratique qui entre dans le module incendie et plus précisément dans la découverte des techniques nécessaires à l'intervention face à un phénomène thermique.

Afin de se rapprocher au plus près d'une situation réelle, le SDIS souhaite que les sapeurs-pompiers continuent de découvrir ces techniques par l'utilisation d'un caisson à feux.

A cet effet, je vous propose d'autoriser le Président à signer une nouvelle convention avec la société PSC qui mettra à disposition du service un caisson à feux ainsi que plusieurs formateurs.

Une première séance de formation se déroulera du 05 au 11 mai 2014 et permettra à nouveau de former 140 sapeurs-pompiers. Une deuxième session pourra être programmée en cours d'exercice.

L'incidence financière s'élève à 18 600 euros TTC pour chaque session.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'Administration



Claude FIAERT

1. Nom et prénom du patient 2. Adresse 3. Téléphone 4. Date de l'examen 5. Nom de l'examineur

LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'OPHTHALMOLOGIE - 7^{ME} ETAGE
 DES OBLIQUATIONS DU CHATELAIN - 100 RUE DE LA
 EXEMPLE AU 1000
 1000
 1000

1000
 1000
 1000
 1000

1000
 1000
 1000
 1000

1000
 1000
 1000
 1000

1000
 1000
 1000
 1000

1000
 1000
 1000
 1000

1000
 1000
 1000
 1000

1000
 1000
 1000
 1000

1000
 1000
 1000
 1000

1000
 1000
 1000
 1000

1000
 1000
 1000
 1000

1000
 1000
 1000
 1000

